



**Tableau des garanties – Prévoyance complémentaire – CDNA.
Applicable au 26 février 2020**

Garanties Décès	Garantie en fonction du salaire de référence
Capital versé en cas de décès / IAD	
Tout assuré	140 %
Majoration par personne à charge	60 %
Double effet	
Décès simultané ou postérieur du conjoint	100 % du capital ci-dessus
Frais d'obsèques	
Décès du salarié	Frais réels limités à 100 % PMSS
Rente éducation (avec une rente minimale annuelle de 1 000 €)	
Jusqu'à 12 ans	5 %
12 à 18 ans	7,50 %
18 à 26 ans (si poursuite d'études)	10 %
Doublement pour orphelin de père et mère	
Viagère si enfant invalide	
Rente handicap	
Viagère	500 euros par mois

* PMSS : Plafond mensuel de la sécurité sociale

Garanties Arrêt de travail	Garantie en fonction du salaire de référence
Incapacité de travail	
Franchise	
Ancienneté > 1 an Ancienneté < 1 an	relais maintien de salaire 90 jours continus
Prestations (y compris régimes obligatoires)	
Ancienneté > 1 an Ancienneté < 1 an	70 % 70 %
Invalidité	
Prestations (y compris régimes obligatoires)	
1 ^{re} catégorie sécurité sociale	42 %
2 ^e ou 3 ^e catégorie sécurité sociale ou IPP ≥ 66 %	70 %